

Bulletin municipal

Miramont-de-Guyenne

Mars 2025
n° 168



www.ville-miramontdeguyenne.fr

ÉDITO

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Cette nouvelle édition de votre journal municipal a pour objectif de vous informer sur les projets réalisés, ceux en cours et ceux à venir...

Aussi, 2025 sera encore une année pleine de défis et de travail. Sous l'impulsion de notre nouvelle Directrice Générale des Services, nous allons continuer à moderniser nos services, continuer à investir dans la qualité de nos infrastructures, à répondre à vos préoccupations tout en respectant nos objectifs d'équilibre budgétaire et nos engagements en termes de stabilité fiscale.

Cette année sera aussi l'aboutissement d'un long travail préparatoire pour lutter contre l'habitat indigne à l'intérieur de notre centre bourg et la réhabilitation des bâtiments du cœur de ville. Un dossier spécial y est consacré dans votre bulletin municipal.

Grace aux efforts conjugués de l'État, de la Communauté de Communes et de la Commune va enfin débiter l'OPAH-RU 2025-2029. Par cette Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain c'est 2,5 millions d'euros d'aide publique sur 5 ans qui vont irriguer notre territoire et permettre aux propriétaires bailleurs ou occupants de rénover l'habitat au cœur de la Bastide.

Ce dispositif s'ajoute au moyen déjà existant du permis de louer et sachez qu'un nouveau dispositif nommé « opération façades » porté uniquement par la commune viendra renforcer le dispositif pour aider les propriétaires.

Je souhaite également que cette manne financière profite aux artisans et aux entreprises locales et facilite la création d'emploi sur notre secteur. C'est une opportunité commune qui s'offre à nous, nous nous devons de la saisir.

À travers tous ces outils concrets je voudrais rappeler notre volonté farouche de lutter contre la paupérisation ainsi que contre la vacance immobilière qui sévit depuis trop longtemps au cœur de la bastide.

Depuis sa création en 1494 et de tout temps, notre Bastide est un lieu de rencontre, de partage et de solidarité, et nous veillerons à ce que cela perdure.

Enfin 2025 sera l'achèvement de travaux importants et nous espérons inaugurer avec le maximum d'entre vous : le nouveau terrain 5/5 au lac du Saut du loup, les travaux d'accessibilité et d'embellissement de la piscine municipale, la création du parc du Braguet, les travaux de l'école Denise Baratz (qui permettra d'accueillir tous les enfants de manière inclusive) et la commercialisation des premiers lots du hameau des Vignes du Grand Bois.

Mais 2025 servira aussi à préparer l'avenir, notre avenir commun au profit de notre belle bastide.



Jean Noël Vacqué,
Maire de Miramont de Guyenne

SOMMAIRE

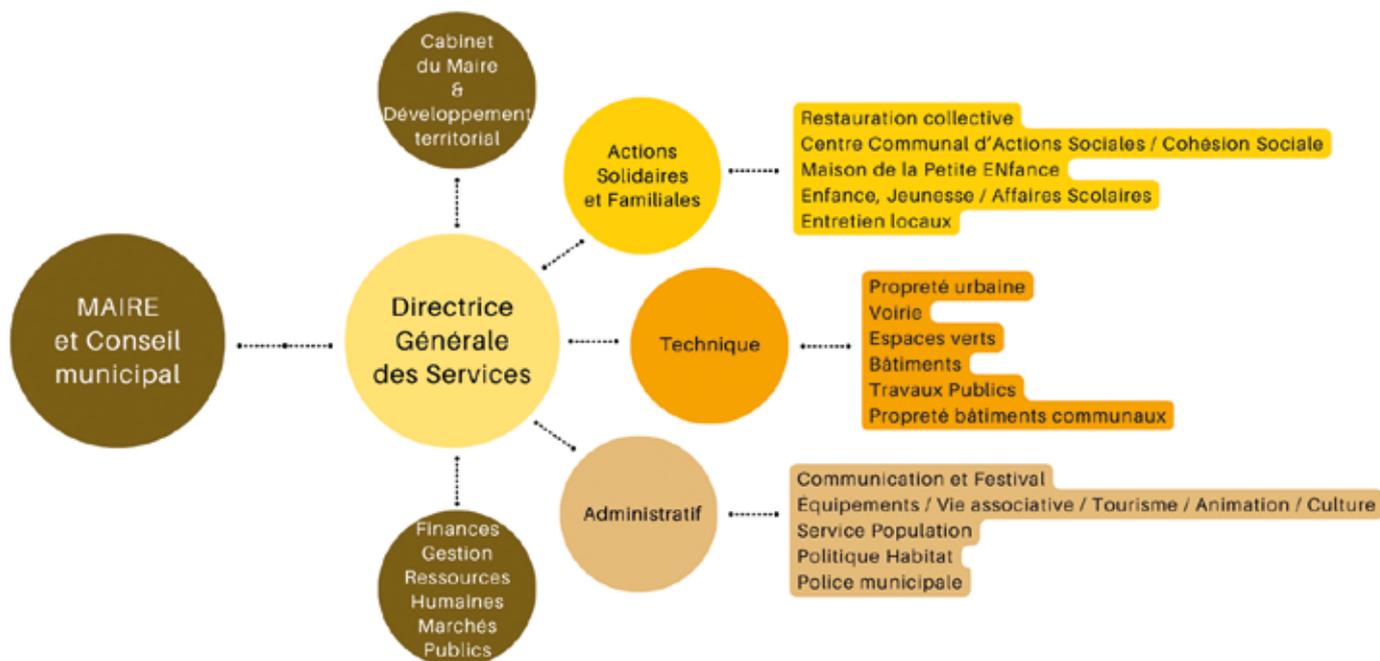
Edito	p 2
PÔLE ADMINISTRATIF	
Etat civil / Démarches / Infos	p 4
Nouveaux commerçants	p 5
Culture	p 6
Associations / Piscine	p 7
DOSSIER REVITALISATION	
OPAH-RU / Braguet	p 8
Bords de Dourdenne	p 9
Lotissement	p 10
Permis de Louer	p 11
PÔLE TECHNIQUE	
Entretien / Villes Fleuries	p 12-13
Travaux	p 14-15
PÔLE ACTIONS SOLIDAIRES	
Ecole / Rentrée 2025	p 16-17
Seniors	p 18-19
CCPL	p 20-21
HISTOIRE	p 22-23
MÉMENTO	p 24



Edition : Mars 2025
Directeur de publication :
Jean-Noël Vacqué
Rédaction : Membres du conseil
municipal et les chefs de pôles
Mise en page : pom'C
Prochaine parution :
Septembre 2025

Pour être informé de notre actualité, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.ville-miramontdeguyenne.fr

Organigramme des services municipaux



Interview



Marion JUGE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DES SERVICES

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Marion Juge, je vis maritalement et j'ai 3 enfants. Je suis native de Bergerac mais Villeneuvoise d'adoption. Pêle-mêle pour dire qui je suis : j'aime faire du sport, j'aime passer du temps en Corse, j'ai toujours un fond musical qui m'accompagne, je suis team rugby, je préfère la discrétion à l'affichage, je suis résolument optimiste, je garde le sourire et j'adore les chats !

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : J'ai fait mes études de droit à Bordeaux. Pendant que je

préparais le concours d'avocat, j'ai trouvé un job d'emploi jeune en collectivité... je ne suis plus jamais repartie ! J'ai travaillé à la mairie de Villeneuve-sur-Lot au service foncier/immobilier, puis à Agen au Syndicat EAU 47. J'ai franchi la frontière du département en 2020 pour intégrer les services techniques de la ville de Bergerac en tant que directrice adjointe et me voici à Miramont en 2025 pour exercer les missions de Directrice Générale des Services.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du service public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Je n'ai pas tellement choisi de travailler dans l'administration, je n'avais pas cette envie ou cette vocation particulièrement. J'ai plutôt découvert le service public au fil des années, au fil des postes que j'ai occupés et au fil des environnements qui m'ont accueillies. Aujourd'hui, je suis Directrice Générale des Services d'une petite commune rurale de Lot-et-Garonne, le service public c'est le socle : la garderie à l'école, la cantine, les papiers pour se

marier, les associations pour faire du sport, l'EHPAD pour les aînés... Mes missions consistent à faire en sorte que cela perdure et dans de bonnes conditions.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je ne ressens pas de fierté. Mon échelle personnelle de satisfaction s'arrête à « c'est chouette » voire « c'est trop chouette » et puis je passe à autre chose.

On est entré dans l'ère de l'immédiateté, il faut tout et tout de suite, les choses vont vite, TIKTOK n'attend pas, il faut s'adapter. Mais j'aime bien parfois m'arrêter et recentrer les choses, c'est mon petit côté vintage !

Q : Selon vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont-de-Guyenne ?

R : Sans hésitation son dynamisme autour d'un tissu associatif toujours mobilisé, ses rendez-vous culturels, son architecture typique, bref tout est réuni pour passer du bon temps et ça c'est plutôt chouette voire très chouette !

Mariages

Jean-Marie LEHMANN et Melina CATREVAUX 10/08/2024
Thomas DELHEZ et Kelly BARBEAU 14/09/2024

Pacs

Vincent PERUCH et Sandra LORENZON 03/10/2024
Christopher DESTOUCHES et Alicia DA COSTA 04/10/2024

Décès

Christian GARNIER 07/08/2024, 87 ans
Jacques COMBEAU 11/08/2024, 93 ans
Gérard SALVADOR 13/08/2024, 84 ans
Marie-Louise DION Veuve BOUCHERIE 26/08/2024, 95 ans
Marie DUPOUY Veuve DARÈTE 26/08/2024, 87 ans
Michelle DERRIEN Epouse MUNDT 27/08/2024, 60 ans
Paulette BEAUGER Veuve MARC 12/09/2024, 104 ans
Christophe LARROUY 20/09/2024, 61 ans
Chantal VRILLAUD 20/09/2024, 69 ans
Denise MOLIMARD Veuve RICHON 20/09/2024, 91 ans
Jeanne RECLUS veuve LE HOUARNER 25/09/2024, 91 ans
Paulette MORIZUR veuve TOFFOLI 26/09/2024, 78 ans
Lucette LABESQUE veuve CHAUMÈS 02/10/2024, 88 ans
Juliette DESMOTS veuve DUBREUIL 03/10/2024, 77 ans
Marguerite MARSALET veuve LACROIX 17/10/2024, 90 ans
Francis MEYNARD 25/10/2024, 70 ans
Georges SUSPÈNE 25/10/2024, 90 ans
Nado LESPE 26/10/2024, 69 ans
Pierrette FERVAL Veuve DUFAU 30/10/2024, 87 ans
Bernadette ORJUBIN Veuve MONTAULARD 05/11/2024, 90 ans
Jacqueline MAUDUIT épouse TRÉPAGNE 07/11/2024, 78 ans
Jean-Louis RAMBAUD 15/11/2024, 93 ans
Paulette GUILLOU épouse ROUX 15/11/2024, 88 ans
Antoinette RIZETTO veuve MARBOUTIN 24/11/2024, 89 ans
Lucette DUNIS épouse LARRIVET 28/11/2024, 79 ans
Inès DAL MAS veuve ALBA 29/11/2024, 85 ans
Marie Louise DUSSIN veuve FRANCO 29/11/2024, 85 ans
Marius BONNEFOND 07/12/2024, 89 ans
Rine BELLO Veuve DEGUILHEM 10/12/2024, 96 ans
André SKOWRONSKI 10/12/2024, 80 ans
Rodolfo CAMMARATA 13/12/2024, 86 ans
Ginette ODIN Veuve LE NABOUR 14/12/2024, 89 ans
Robert DUBERNARD 16/12/2024, 90 ans
Patrick VALETTE 19/12/2024, 68 ans
Yohann LAFON 02/01/2025, 31 ans
Danielle GLANES 08/01/2025, 69 ans
Renée TROHAY Veuve BOULON 11/01/2025, 75 ans
Jean GUILLAMET 14/01/2025, 93 ans
Lucie BROUARD Veuve RAY 20/01/2025, 98 ans
Albert de VRIES 21/01/2025, 74 ans
Yolande COLOMBINI 26/01/2025, 71 ans

MERCI !

Le recensement de la population de Miramont de Guyenne est maintenant terminé.

La Mairie et les élus remercient l'ensemble des habitants de la commune pour leur participation à cet événement qui a lieu une fois tous les cinq ans.

Nous remercions également les agents recenseurs pour leur investissement dans cette mission citoyenne et sans qui le recensement n'aurait pas été possible.

Chaque habitant de la commune de Miramont de Guyenne a été un acteur essentiel dans le bon déroulement du recensement, merci à tous !

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CERTIFICATION DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, votre mairie vous offre un nouveau service : la certification de votre identité numérique.

L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE : QU'EST-CE, À QUOI SERT-ELLE, QUELLE DÉMARCHÉ EFFECTUER ?

L'identité numérique est la capacité à utiliser de façon sécurisée les attributs de son identité pour accéder à un ensemble de ressources. C'est un moyen simple de prouver son identité en ligne (c'est la carte d'identité sur téléphone portable).

L'identité numérique certifiée permet de réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'à lors un déplacement de l'utilisateur à des fins de vérification d'identité. Par exemple pour les élections européennes elle a permis de réaliser des procurations de vote dématérialisées (application France identité) sans avoir à se déplacer à la gendarmerie pour faire vérifier son identité.

Au fur et à mesure de son développement plusieurs usages nationaux sont prêts à être ou ont été déployés : tels qu'accéder au portail du justiciable, accéder à son dossier médical partagé, ou effectuer une procuration de vote...

POUR OBTENIR LA CERTIFICATION DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE, IL CONVIENT DE SUIVRE LE PROCESSUS SUIVANT :

- 1) Créer votre identité numérique sur france-identite.gouv.fr
- 2) Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France identité
- 3) Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, l'application génère un QR code

Attester de votre identité en vous rendant au service des titres. La démarche se fait en cinq minutes à la mairie de Miramont de Guyenne ou toutes autres communes équipées du dispositif, sans prendre rendez-vous.

- 1) Munissez-vous de votre carte d'identité, de votre téléphone portable et de votre QR code,
- 2) L'agent vérifie la concordance entre votre carte d'identité et vos empreintes digitales,
- 3) L'agent scanne votre QR code pour associer votre téléphone portable à votre identité attestée.

Dans les quarante huit heures après votre passage en mairie vous serez notifié par mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.

En cas de refus ou de difficultés vous pouvez contacter l'agence nationale des titres sécurisés qui assure la délivrance des certifications à l'adresse e-mail : contact@france-identite.gouv.fr

NOUVEAUX COMMERÇANTS



JC PRIMEUR

Fruits, légumes,
charcuterie, fromages
256 avenue de Grammont
Du lundi au samedi
de 8h à 18h30
Tél : 06 41 02 97 83



PASCALE MULTI SERVICES

Sertissage boîtes, clés,
réparation vélos, droguerie,
réparation écrans, dépôt
pressing
33 rue du Temple
lundi 9h-13h / mardi 9h-12h et 16h-19h
/ mercredi 9h-12h / jeudi 9h-12 et
16h-19h / vendredi 9h-12h / samedi
9h-12h
Tél : 06 98 45 99 29



LE RENDEZ-VOUS

Bar, restaurant
35 rue Philippeaux
Du lundi au dimanche de 12h à 14h
et le vendredi de 19h à 21h, fermé
le samedi
Tél : 05 53 20 63 48



LE BISTROT DU COMMERCE

Bar, restaurant
22 place de l'Hôtel de Ville
Lundi et mardi de 7h à 15h,
mercredi et jeudi de 7h à 20h,
vendredi et samedi de 7h à 23h et
dimanche de 9h à 13h
Tél : 05 53 84 76 48



TABAC-PRESSE DE LA BASTIDE

15 place de l'Hôtel de Ville
Du lundi au samedi de 6h30 à 19h
et le dimanche de 6h30 à 12h.
Fermé le mercredi
Tél : 05 53 94 93 43



PIZZ'A MIRA

Restaurant pizzeria
256 avenue de Grammont
Du mardi au samedi de 18h à 22h30
Tél : 05 53 79 71 39



SALON JULIA NAILS

Manucure et soin des pieds
18 rue du Temple
Du lundi au samedi ou sur rendez-
vous
Tél : 07 87 52 74 80

DÉCOUVERTE DE LA MAIRIE



Aux mois d'octobre et de novembre 2024, les élèves de la Maison Familiale Rurale et de l'école Denise Baratz sont venus visiter la mairie. Accueillis par le 2^{ème} adjoint au maire, la visite a commencé devant la charte de fondation de la bastide par un court historique de la bastide ainsi que l'énumération des services et leurs fonctions. La visite des locaux, leur a permis de visualiser le rôle de chaque service : service population où la délivrance des cartes d'identité, des passeports, des registres d'état civil les ont particulièrement intéressés. Avant de se retrouver au premier étage, ils se sont arrêtés à la galerie située à l'entresol pour s'intéresser à l'exposition permanente qui retrace une série d'événements importants de l'histoire de Miramont. Au premier étage visite des autres services : pôle des actions solidaires et familiales, service du développement, ressources humaines et finances... et la salle du Conseil municipal où a eu lieu une série de questions/réponses sur la fonction de cette salle : Conseil municipal, réunions des commissions, qui préside le Conseil, etc, et les séances du Conseil municipal enfants. Après avoir noirci les pages des questionnaires qu'ils avaient préparés et l'heure de la fin de visite ayant sonné chaque groupe a pris le chemin de son établissement.

Flash
INFORMATIONS

CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET JEUNES CITOYENS

La municipalité de Miramont de Guyenne invite les nouveaux miramontais et les jeunes citoyens (recensés en 2024 et 2025) à une cérémonie d'accueil à la mairie le

Samedi 17 mai 2025

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE 2025

Fêtons ensemble les 30 ans !



En 2024, nous avons célébré la 30^e édition du Festival des Arts de la Rue. C'était une édition démultipliée, incroyable et festive.

Pour la 31^e édition, la programmation persistera dans la volonté de diversifier sur scènes les représentations, pour multiplier les identifications et la création d'une culture commune pouvant être partagée par toutes et tous. Il s'agit de réveiller, créer, inventer, provoquer une identité culturelle, patrimoniale et sociale, et proposer une vision solidaire et inclusive de notre territoire.

La Mairie de Miramont de Guyenne ouvre ses espaces à des équipes désireuses de faire connaître leur nouveau spectacle dans l'espace public.

Un appel à projets a été diffusé. Une équipe de volontaires bénévoles du festival prendra le temps d'étudier attentivement les dossiers de présentations reçus afin d'en sélectionner quatre. Ces quatre équipes artistiques

participeront à la 31^e édition. Ces mêmes bénévoles attribueront ensuite leur coup de cœur à l'une d'elle, lui permettant de recevoir une gratification financière supplémentaire.

Merci à eux !

Bénévoles, hébergeurs, commerçants ambulants... C'est le moment de vous faire connaître. Contactez la Mairie et venez vivre un week-end exceptionnel à Miramont de Guyenne !

À Miramont, les trente ans se fêtent !
Retenez les dates du prochain Festival des Arts de la Rue de Miramont de Guyenne : du 1^{er} au 3 août 2025.



PROGRAMMATION MULTICULTURELLE

MARS

Exposition de peintures

par Annick Krneta-Pépin
 DU 14 AU 28 MARS
 Centre multiculturel

Journée Internationale des Droits des Femmes

18h30 : Rencontre d'auteure
 « Le grand livre des Guérisseuses »
 de Clara Lemonnier
 20h30 : Cinéma « Les Sorcières d'Akellare » de Pedro Agüero,
 suivi d'un mini-débat
VENDREDI 7 MARS
 Centre multiculturel - Tout public
 Entrée gratuite

AVRIL

Animation médiathèque

« Créations végétales »
 fleurs en papier par Doux Rêves
SAMEDI 5 AVRIL
 Centre multiculturel - 10h

Exposition de photographies

« Territoire Nouvelle-Aquitaine »
 DU 7 AU 18 AVRIL
 Espace Amassada

SEMAINES ITALIENNES

Exposition photos

de Stéphane Glockner
 DU 22 AVRIL AU 9 MAI
 Centre multiculturel

Cinéma « Vermiglio »

de Maura Delpero - en VOST
VENDREDI 25 AVRIL
 21h - 5,50€ au profit de France/Italie

Lecture théâtralisée

« Echappées en Italie »
 de la Cie Chien Caillou
VENDREDI 9 MAI
 10€ / 5€ au profit de France/Italie

MAI

Exposition de peintures

par Myriam Bourianne
 DU 12 AU 26 MAI
 Espace Amassada

JUIN

Théâtre

« Demande à Alma » du Groupe Anamorphose
SAMEDI 7 JUIN
 Théâtre de Verduze ou La Basane
 21h - 15€ / 5€

Exposition de peintures et dessins

par Thierry Sellem
 DU 11 AU 29 JUIN
 Centre multiculturel

Fête de la musique

Voca'sons + Ecole de musique
VENDREDI 21 JUIN
 Dans la Bastide

Les Estivales d'Art de la Bastide

par l'association RADH'Art
 DU 21 JUIN AU 15 AOÛT
 Espace Amassada

Le Troquet Vagabond

Festival de la bière artisanale
 DU 26 AU 28 JUIN
 Théâtre de Verduze

Les livres
 « Les Usines Imbert », en vente à la médiathèque



13 juillet Concert exceptionnel

Repas de rue et concert gratuit place de la mairie. *En partenariat avec l'ASM XV*



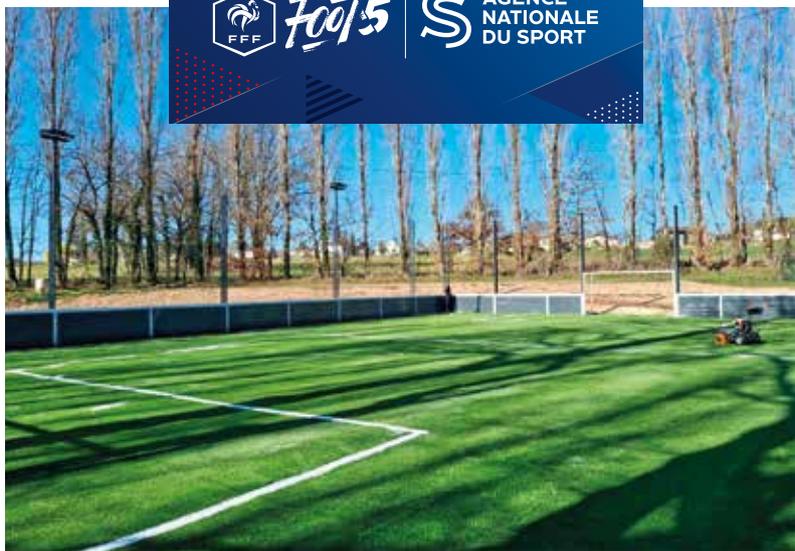
LE FOOT 5

pour diversifier les pratiques

Porté par la collectivité et le club de football Association Sportive Miramont Lavergne, ce projet d'infrastructure sportive verra le jour prochainement au Lac du Saut du Loup, sur la commune de Miramont de Guyenne.

Entre intérêt pour le développement de nouvelles pratiques, intérêt technique pour les jeunes générations, maintien de l'activité lorsque les terrains en herbes ne le permettent pas, le foot 5 est un sport rapide et intense, avec des matchs de 40 minutes maximum. Ce format court et flexible permet d'offrir plusieurs créneaux de jeu dans une même journée, optimisant ainsi l'utilisation du terrain.

Le principal attrait du foot 5 réside dans sa simplicité et son accessibilité. Il permet d'attirer un public diversifié, offrant une pratique ludique et moins exigeante physiquement, idéale pour les jeunes, les familles ou les groupes d'amis. C'est un excellent moyen de favoriser la mixité des publics.



PISCINE MUNICIPALE

Se rafraîchir durant l'été

La piscine de Miramont de Guyenne ouvrira ses portes le 2 juin pour les scolaires.

Elle sera ouverte au public le mercredi, samedi et dimanche de 14h30 à 17h30 durant cette période.

Dès le 5 juillet, l'établissement sera ouvert au public 7 jours sur 7, jusqu'au 31 août.

Plusieurs tarifs y sont appliqués : entrées uniques, carnets de 10 baignades, tarifs réduits, etc. Pour les enfants âgés de moins de 6 ans, l'entrée est gratuite.

MIR'ASSO

Cette nouvelle édition aura lieu dimanche 7 septembre, de 14 h à 17 h 30.

À chaque rentrée de septembre, la municipalité propose aux associations de la commune et du Pays de Lauzun de se retrouver pour l'événement Mir'asso, dans la salle Jean-Claude Delage et ses abords, au Lac du Saut du Loup de Miramont de Guyenne.

Lors de l'édition précédente, ce sont 35 associations miramontaises répertoriées et d'autres venues de communes alentour, qui ont montré leurs activités aux visiteurs.

Qu'elles soient sportives, culturelles ou solidaires, leurs bénévoles auront à cœur de se présenter au public, pour répondre à toutes les questions, faire des démonstrations voire

prendre des inscriptions pour faciliter la rentrée.

L'occasion pour des familles de faire le choix de l'une ou l'autre et trouver des activités pour la saison.

Les sapeurs-pompiers seront de la partie pour présenter les gestes de premier secours et exposer le rôle essentiel des engagés volontaires qui sont plus que jamais bienvenus (de 16 à 55 ans !). Elle présentera ce même jour, sa première promotion de jeunes sapeurs-pompiers dont son recrutement se fera prochainement.

Une buvette permettra de se rafraîchir en profitant de l'environnement champêtre du site.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Un dispositif de soutien pour améliorer le cadre de vie

En partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat, la Communauté de communes du Pays de Lauzun, et la commune de Miramont de Guyenne, se sont engagées à verser des aides aux travaux de rénovation de logements à partir de cette année, et ce, jusqu'en 2029.

Durant cette période, seront ciblés les investissements projetés dans le centre-ville de la bastide par des propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants des dites habitations, afin de permettre la réhabilitation de logements dégradés et de copropriétés fragiles, l'adaptation de logements à la perte d'autonomie, la lutte contre la précarité énergétique, et la remise sur le marché de logements vacants.

Prochainement, un accompagnement technique et administratif - personnalisé et gratuit - sera mis à disposition des propriétaires pour les assister dans le montage des dossiers et répondre à toutes leurs interrogations, notamment s'agissant des conditions d'éligibilité au dispositif d'aide. Ainsi, pour être cofinancés, les travaux devront être réalisés par des professionnels qualifiés, ne devront pas être débutés à la date du dépôt de dossier, et bien sûr, respecter la

réglementation d'urbanisme en vigueur. Pour cela, des permanences seront bientôt organisées sur le territoire par l'opérateur sélectionné pour animer le dispositif sur la commune, tandis qu'une équipe pluridisciplinaire sera disponible par téléphone et par mail. Une fois la prise de contact effectuée, plusieurs étapes se succéderont pour que les propriétaires puissent mener à bien leur projet de réhabilitation de logement :

- Organisation d'une visite technique du projet ;
- Restitution d'une étude de faisabilité technique et financière du projet ;

- Réalisation des devis ;
- Constitution et dépôt des dossiers de demande de subventions ;
- Accord des financeurs ;
- Réalisations des travaux ;
- Versement des subventions une fois les travaux réalisés*.

Avec cette opération, les collectivités mobilisées espèrent améliorer les conditions de vie des populations des centres-bourgs, favoriser la mixité sociale en attirant de nouveaux habitants et contribuer à la transition énergétique.

* Des acomptes pourront être versés sous conditions.

Opération Façades

Embellir les façades et les paysages de Miramont de Guyenne, tel est l'objectif de l'opération façades initiée par la commune (centre-bourg) pour cette année 2025.

En conjuguant plus-value du patrimoine privé et réhabilitation du centre ancien, les ravalements de façades sur rue contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image de la commune dans son ensemble.

Le Plan de Rénovation des Façades s'inscrit dans une démarche volontariste avec une participation financière de la Commune.

À ce titre, les propriétaires concernés pourront solliciter une subvention de la Commune pour mener à bien leurs projets de rénovation de façades. Les subventions financent uniquement les travaux d'amélioration. Cela exclut les travaux d'entretien et de décoration ainsi que les travaux lourds assimilables à de la construction neuve ou de l'agrandissement.

LE BRAGUET

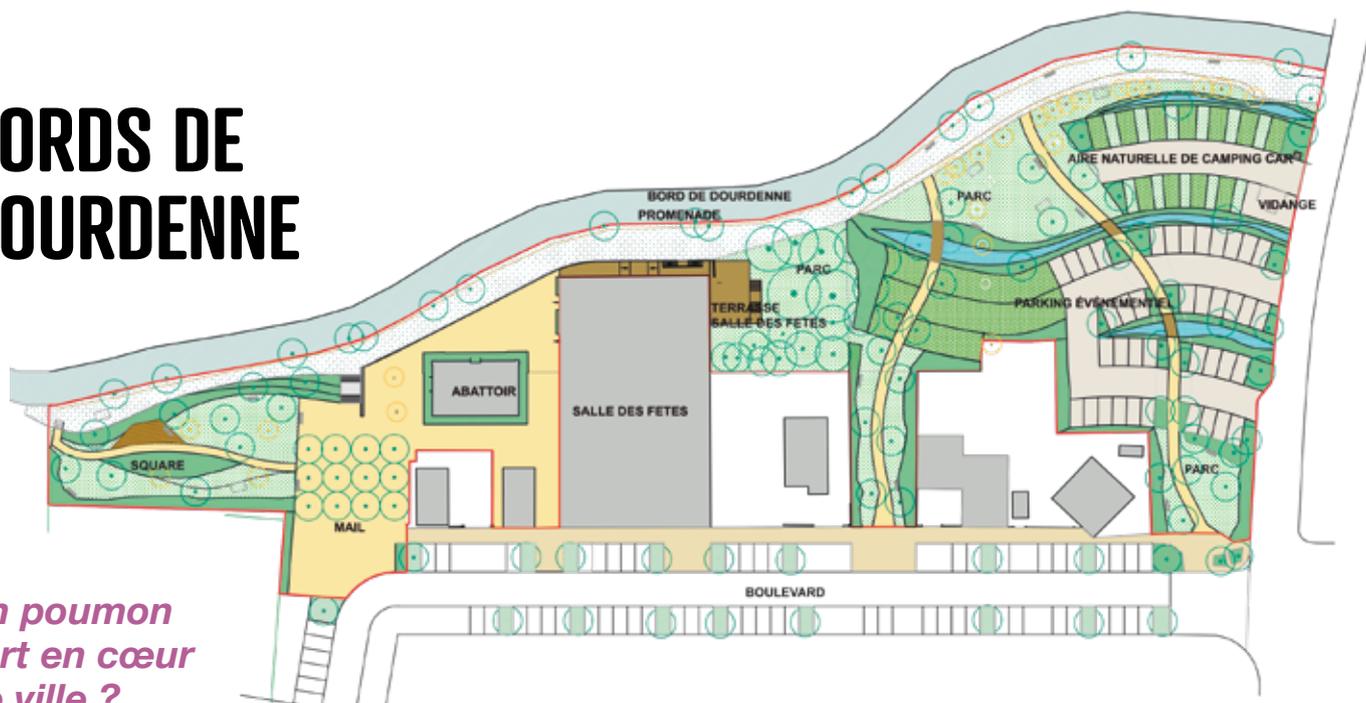
Création d'un îlot de fraîcheur

UN POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX

Depuis septembre 2024, la municipalité a procédé à la sélection des entreprises de Voirie et Réseau Divers (VRD). Les travaux de terrassement ont commencé en suivant, malgré les intempéries de fin d'année. En décembre, la commune a procédé à la vente de l'immeuble 2003 et du terrain rue Alfred de Musset à Habitayls avec pour objectif la création de logements partagés.



BORDS DE DOURDENNE



Un poumon vert en cœur de ville ?

Le réaménagement de ce parc s'inscrirait dans une vision globale, visant à sublimer son identité tout en répondant aux besoins contemporains d'accessibilité, de confort d'usage et de durabilité.

Aujourd'hui à la phase esquisse, le projet aurait pour but de créer un espace public multi-usage, articulant promenade, découverte de la rivière, accueil des camping-cars et préservation écologique. Un parc serait conçu pour offrir une diversité d'usages adaptés à différents publics.

Un réseau de cheminements doux avec des points de repos ombragés et des perspectives sur les éléments naturels, notamment la rivière seraient propices à la promenade et la flânerie. Des accès aménagés permettraient aux visiteurs de

se connecter visuellement et physiquement à l'eau. L'aire de camping-cars serait discrètement intégrée au paysage et améliorerait l'accueil des visiteurs.

Un parc écologique et végétalisé

Les surfaces imperméables existantes seraient remplacées par des matériaux perméables tels que de la grave calcaire et des surfaces stabilisées végétalisées. L'infiltration naturelle des eaux de pluie est améliorée, contribuant à la recharge des nappes phréatiques. La création de noues végétalisées vont permettre de collecter et régulariser les eaux pluviales de manière esthétique et écologique. Ces aménagements deviendraient également des habitats pour la faune et la flore, enrichissant la biodiversité locale.

Un parking paysager et une entrée structurée

Ici le parking seraient repensé comme une extension naturelle du parc. Végétalisé et ombragé, il serait bordé de haies et de plantations d'arbres, offrant une continuité visuelle avec le reste du site. Fonctionnel, il permettrait l'infiltration des eaux en accompagnement des espaces végétalisés pour gérer les eaux pluviales tout en limitant les îlots de chaleur.

Actuellement encore au stade de projet, sa réalisation dépendra de l'octroi des taux de subventions demandés.

UNE NOUVELLE PAGE S'ÉCRIT EN 2025

Les premières plantations vont voir le jour, ainsi qu'un système d'arrosage automatique approprié. Une cuve de récupération des eaux pluviales a été mise en place pour permettre l'arrosage du parc. Le parc fera peau neuve mais la maison Soussial également avec un habillage en bardage bois sur la façade avenue Joliot Curie et un piquetage jointement des pierres de la façade pignon et la création d'un parking privé en dalle engazonnée. Des travaux d'embellissement qui permettront l'accueil d'une entreprise ou d'une profession libérale dans cette maison chargée d'histoire pour la ville de Miramont de Guyenne après sa vente.

Le parc paysager de l'ancienne friche Soussial, offrira aux Miramontains la possibilité de flâner, de se ressourcer, de se rafraîchir au sein d'un îlot de verdure, et ce dès la fin du printemps.



LOTISSEMENT HAMEAU VIGNES GRAND BOIS

Un nouveau lotissement verra le jour à la rentrée de septembre 2025 au lieu-dit Vignes Grand Bois !

Le Permis d'Aménager du terrain a été déposé fin d'année 2024 avec une validation courant premier trimestre 2025.

Le terrain est caractérisé par un paysage périurbain situé à proximité immédiate du centre de la commune de Miramont de Guyenne, des extensions résidentielles, et aux abords de la rue Pierre de Coubertin ou rue des Vignes. Le lotissement est situé en zone périurbaine au cœur d'un quartier réservé à l'habitat et à proximité d'équipements publics.

29 lots de tailles variables (lot de 450 m² à 1 000 m²) permettant de répondre à tous les portefeuilles vont être viabilisés et commercialisés par la SEM47 (partenaire de la commune sur l'opération) en octobre 2025.



Interview



» **Nadège
DUPUY-CARRÉE**
CHEFFE DE PROJET
PETITE VILLE DE DEMAIN

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Nadège, je suis veuve, maman de deux enfants de 12 et 15 ans. J'habite en Lot-et-Garonne mais je suis originaire de Bergerac.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : J'ai suivi des études d'architecture à Paris où j'ai obtenu

un diplôme d'Architecte DPLG (diplôme d'architecture délivré par le gouvernement). J'avais choisi un job étudiant au cabinet Archi Studio à Sigoulès, qui m'a rapidement recruté en remplacement d'un congés maternité. Finalement j'y suis restée 18 ans ! J'ai ensuite monté ma propre société d'architecture. La vie a fait que j'ai eu besoin de changement et c'est finalement à Miramont que je suis arrivée.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du service public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Le service public n'est pas un choix particulier mais plutôt une belle opportunité, un nouvel horizon qui m'est proposé dans ma carrière. Aujourd'hui je suis cheffe de projet Petite Ville de Demain, un nouveau service municipal qui œuvre à la revitalisation de la bastide. J'ai la charge de l'élaboration et du suivi des travaux structurants de la Mairie, comme

le chantier de l'ancien EHPAD ou bien celui de la transformation et de la renaturation de l'école.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je suis particulièrement fière de mes enfants, évidemment. En dehors de mon travail, je passe beaucoup de temps avec eux, je les accompagne dans leur passion commune qu'est l'équitation, puisqu'ils participent à des concours de saut d'obstacles.

Q : Selon vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont-de-Guyenne ?

R : L'atout de Miramont, c'est d'avoir une super collectivité avec des agents disponibles et compétents. C'est aussi d'avoir de nombreux projets de développement que j'ai la chance d'accompagner au quotidien. Etant nouvelle arrivée dans la collectivité, je suis impatiente de découvrir les charmes de cette jolie bastide !

LE PERMIS DE LOUER

Le permis de louer un dispositif d'accompagnement des propriétaires et de garantie d'habitation décente aux locataires.

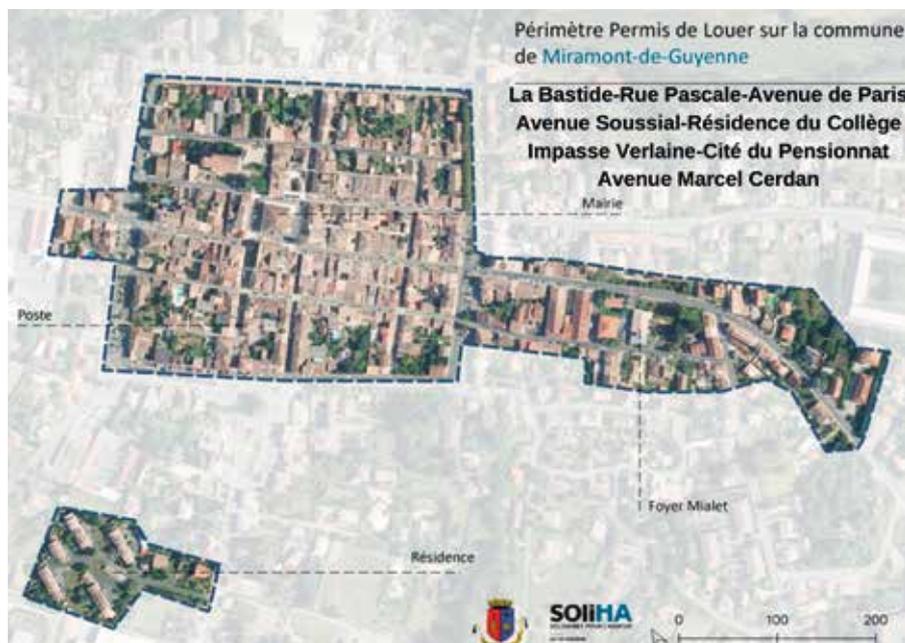
Avec la mise en place du permis de louer, la collectivité se donne les moyens de détecter les problèmes de décence d'un logement avec l'expertise faite par Soliha, association conventionnée avec la collectivité, qui va lui permettre de demander aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires avant l'arrivée d'un locataire ainsi que d'accompagner dans les démarches d'amélioration de l'habitat.

**De juin 2020 à décembre 2024
= 133 dossiers instruits**

Le conseil municipal, en date du 6 novembre 2019, a délibéré en faveur de la mise en œuvre du permis de louer sur la Commune (DL2019_081), ainsi mis en application depuis le 20 juin 2020. Passant de 4 dossiers déposés et instruits en 2020, ce sont près de 40 dossiers qui ont été déposés et instruits 4 ans plus tard.

Au 1^{er} janvier 2025 le permis de louer entre dans la deuxième phase avec l'application de la nouvelle procédure de mise en amende délibérée DL2024_110 au Conseil Municipal le 02/12/2024.

Désormais la Commune de Miramont de Guyenne exerce son pouvoir de police auprès des propriétaires récalcitrants ne respectant pas leurs obligations liées au permis de louer.



Nous rappelons aux administrés que le seul but du permis de louer est d'offrir à chaque habitant un logement digne et décent et ainsi lutter contre l'insalubrité et les marchands de sommeil.

Forcé de constater que cette mise en application du permis de louer depuis 2020 arrive à ses limites, nous nous devons de renforcer notre pouvoir de police afin de contraindre les propriétaires n'ayant pas réalisés les travaux demandés.

En effet à ce jour nous comptabilisons une vingtaine de propriétaires qui ne respectent pas la mise aux normes de leur logement tout en les louant.

Nous rappelons qu'à compter du 01/01/2025 tous les propriétaires concernés par le permis de louer qui ne

se mettront pas en conformité se verront faire l'objet d'une amende en fonction de l'infraction commise.

Ce travail sur la deuxième phase de mise en amende a été réalisé en transversalité entre plusieurs services (Centre Communal d'Action Sociale - Pôle Action Solidaire et Familiale - Police Municipale - Communauté de Communes du Pays de Lauzun) qui permet d'aboutir à un nouvel outil afin de lutter efficacement et durablement avec de nouveaux moyens mis à notre disposition.

**Vous souhaitez déposer un dossier dans le cadre du Permis de Louer ?
Contacter la Mairie :
05 53 93 20 52
www.ville-miramontdeguyenne.fr**

MONTANT DE L'AMENDE (les frais de recouvrement en cas d'amende impayées seront à la charge du contrevenant)			
Procédure	Type d'infraction	Première infraction	Nouveau manquement dans un délai de 3 ans
Autorisation préalable avant mise en location	Signature d'un contrat de location sans demande D'APML	1 000€	2 000€
	(APML)	3 000€	8 000€
	Signature d'un contrat de location sans demande D'APML aggravé par le fait que le logement soit frappé par d'un arrêté de péril et d'insalubrité.	5 000€	15 000 €
	Signature d'un contrat de location malgré la décision de rejet, notifiée sans avoir réalisé l'ensemble des travaux mentionnés par la collectivité	3 000€	5 000 €
	Signature d'un contrat de location malgré la décision de rejet, notifiée (logement indécemment).	5 000€	10 000 €
	Signature d'un contrat de location malgré la décision de rejet, notifiée (état du logement niveau péril ou insalubrité)	7 500€	15 000 €

LE CHEMIN DES VOISINS

Voici l'histoire de ce chemin qui relie celui de Laborie à la route du Génévrier.

Il fait partie des chemins pédestres de la commune de Miramont de Guyenne, malheureusement, durant la période COVID, la végétation a gagné, empêchant l'épaveuse communautaire de pouvoir passer.

La végétation l'avait envahie ; ronces, buissons, arbres (frênes, charmes, chênes, etc.) se sont propagés, pour réduire le sentier, initialement large de 4m, à seulement 1m.

Il était emprunté par de nombreux randonneurs, à pieds, à cheval mais avec difficultés en raison de son étroitesse disponible.

Les voisins des lieux, Michel et Jacques, ont décidé de le réhabiliter. Ils ont constitué une équipe d'amis retraités, pour le nettoyer.

Ainsi, le 15 novembre dernier, ils ont réunis Jean-Paul, Alain, Christian, Kévin, Patrick, Pascal, tous Miramontais et Jean-Paul de Peyrière, avec leur propre matériel, et se sont attelés pour rendre praticable ce chemin.

Après une dure journée de labeur, le chemin est dégagé. Les petits arbres, buissons, ronces ont été coupés, poussés sur le côté, afin qu'un employé communal puisse passer le tracteur broyeur.

Après l'effort, le réconfort ! Les voisins et amis se sont retrouvés autour d'une table conviviale pour le déjeuner, particulièrement bien garnie par Danielle, Corinne, Marie-Françoise, Ginette et Jean.

Un nouveau panneau a été installé au bout de cet itinéraire. Un panneau mentionnant le nouveau nom de ce chemin : « Le chemin des voisins » !

La Commune remercie et félicite toutes les personnes qui ont œuvré à la réhabilitation de ce chemin. Désormais propriétaire de sa propre épaveuse, elle va entretenir ce sentier et vous invite tous à en profiter !



TAILLE DES PLATANES

La taille raisonnée des platanes sur les boulevards



La ville de Miramont de Guyenne, par le biais des services techniques de la commune, met en place une taille raisonnée de ses platanes sur les boulevards pour créer des îlots de fraîcheur face aux vagues de chaleur croissantes dues au réchauffement climatique.

En adoptant cette approche, la municipalité cherche à préserver la santé des arbres tout en optimisant leur capacité à réguler la température et améliorer la qualité de l'air.

Les platanes, grâce à leur large ombre et à leur processus de transpiration, jouent un rôle clé dans l'abaissement des températures locales.

Cette gestion soignée permet non seulement de renforcer les bienfaits climatiques des arbres, mais aussi d'offrir aux habitants des espaces plus agréables et rafraîchissants pendant les étés caniculaires.

En favorisant la biodiversité et en créant des lieux propices à la détente, la ville contribue à un cadre de vie plus agréable et durable. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Miramont de Guyenne décroche la deuxième fleur !

Depuis plusieurs années, Miramont de Guyenne s'est engagée dans une démarche ambitieuse pour améliorer l'esthétique et la qualité de vie de ses espaces publics. Le projet «Villes et Villages Fleuris» s'inscrit dans un processus de transformation qui a mobilisé la communauté locale, les élus, les agents des espaces verts et des associations comme « Oh jardin partagé », qui a également été récompensée cette année par le « Prix régional des jardins partagés ».

Le jury du label, après avoir visité la ville cet été, a salué les efforts déployés pour intégrer la nature au cœur du développement urbain. C'est une récompense qui valorise non seulement le travail des services techniques, mais aussi l'engagement collectif autour de la beauté de notre ville.

L'attribution de ce second label est le résultat de projets concrets réalisés dans toute la ville.

Un des projets phares a été l'aménagement de jardins partagés, où les habitants ont pu se retrouver pour cultiver des espaces verts en collaboration. Ces jardins sont désormais des lieux de rencontre et de convivialité, véritables symboles de l'esprit de solidarité qui anime la commune. L'attribution de la deuxième fleur n'est pas seulement un honneur, mais aussi un levier pour renforcer l'attractivité touristique de Miramont de Guyenne.

Les visiteurs qui viennent découvrir la ville seront séduits par la beauté des espaces verts et l'authenticité des lieux.

La remise officielle des prix aura lieu le mardi 25 mars 2025 à Dax, un événement marquant où Miramont de Guyenne recevra officiellement sa deuxième fleur. Les élus et les acteurs locaux, dont les membres de l'association « Oh jardin partagé », seront présents pour célébrer cette réussite commune.



Interview



**Jérôme
FOURRÉ**
SERVICES TECHNIQUES

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Jérôme, j'ai 26 ans et j'ai trois enfants. Je suis installé à Miramont de Guyenne avec ma famille depuis maintenant 6 ans. J'arrive de Normandie, La Chapelle-Montligeon précisément.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : J'ai appris le métier de peintre en bâtiment au Centre de Formation d'Apprentis (CFA). J'ai ensuite effectué diverses missions en intérim, notamment dans des usines. Ma compagne avait de la famille à Miramont, alors nous avons décidé de nous installer ici. Je me suis présenté à la mairie et je suis maintenant agent municipal.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du service public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : C'est la première fois que je suis employé dans une collectivité territoriale. Je trouve que c'est très intéressant et valorisant de participer au fonctionnement d'une commune, on se sent intégré et utile dans le quotidien des administrés.

Je suis agent polyvalent aux services techniques de la Mairie de Miramont de Guyenne. Je participe à de

nombreuses missions très variées comme l'entretien des espaces verts ou des travaux de peinture.

Q : De quoi êtes-vous le plus fier et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Mes enfants, évidemment. J'aime beaucoup le football, je l'ai pratiqué plus jeune.

Q : Selon vous quels sont les atouts et les charmes de Miramont de Guyenne ?

R : Je trouve de nombreux points positifs à cette jolie bastide : les commerces de proximité, les animations culturelles notamment l'été, le lac du Saut du Loup ou encore le city stade et les jeux pour enfants près du pôle Léo Lagrange où j'ai l'habitude d'amener mes enfants.

Je trouve que les travaux à l'école Denise Baratz vont permettre de se doter d'un établissement scolaire rénové, accessible, et ça c'est un atout supplémentaire pour la commune.

MISE EN CONFORMITÉ DE LA PISCINE

La piscine municipale accessible à tous !

La piscine municipale de Miramont-de-Guyenne a récemment été entièrement mise en accessibilité pour permettre à tous les habitants, y compris ceux en situation de handicap, de profiter de ses installations. Le projet a été mené avec la collaboration de divers professionnels, incluant des architectes spécialisés dans l'accessibilité et des entreprises locales. Le but était d'apporter des solutions simples et efficaces pour que chacun puisse profiter de l'espace aquatique en toute sécurité et autonomie. Parmi les aménagements réalisés, on trouve des rampes d'accès, des vestiaires adaptés,

ainsi que des sanitaires accessibles. Un ajout majeur à ces travaux est l'acquisition d'un fauteuil de mise à l'eau, qui permet aux personnes à mobilité réduite d'entrer dans l'eau de manière autonome et en toute sécurité. Ce dispositif complète parfaitement les autres aménagements, garantissant une expérience de baignade inclusive. Avec ces améliorations, la ville renforce son engagement pour l'inclusion sociale et l'accessibilité, permettant ainsi à tous ses citoyens de bénéficier de loisirs aquatiques dans des conditions optimales.



CLÔTURE DU PRÉ DE L'ÉCOLE D. BARATZ



Les travaux d'aménagement se poursuivent à l'école Denise Baratz, entraînant une certaine gêne dans l'utilisation de la cour de récréation, désormais encombrée.

Afin de pallier cette situation, les élèves ont été invités à utiliser les espaces de verdure situés à proximité du centre de loisirs, derrière la cantine scolaire. Cependant, ce terrain n'étant pas délimité, des mesures ont été prises pour garantir la sécurité des enfants. Ainsi, les services techniques municipaux ont entrepris des travaux en régie, consistant à installer un grillage autour du pré ainsi qu'un portillon d'accès restreint. Ces aménagements permettent de créer une enceinte sécurisée que les élèves pourront désormais investir en toute tranquillité.

L'éclairage public pendant l'été

La commune s'engage depuis plusieurs années maintenant pour réduire son impact sur l'environnement en limitant sa consommation d'énergie, et ainsi diminuer les dépenses annuelles pour les habitants.

Après avoir réduit et rénové son parc d'éclairage public pour répondre aux défis écologiques et économiques, et notamment par le passage des candélabres aux LED, elle poursuit ses actions en faveur de l'adaptation des horaires d'éclairage des rues de Miramont.

Ainsi, si toute l'année l'éclairage public s'éteint à 23h30 (sauf dans la bastide et sur les boulevards), durant la saison estivale elle perdurera jusqu'à 0h30. Elle se rallumera à 6h le matin, peu importe la période de l'année.

HORAIRE EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Du 1^{er} octobre au 31 mai : 23h30 – 6h

Du 1^{er} juin au 30 septembre : 00h30 – 6h

Cette adaptation a pour but de sécuriser les piétons et véhicules qui souhaitent profiter des festivités et sorties de l'été.

Flash
INFOS

RAMASSAGE ENCOMBRANTS

10 AVRIL
Inscription obligatoire avant
le 8 avril

16 OCTOBRE
Inscription obligatoire avant
le 14 octobre

>> 05 53 93 20 52

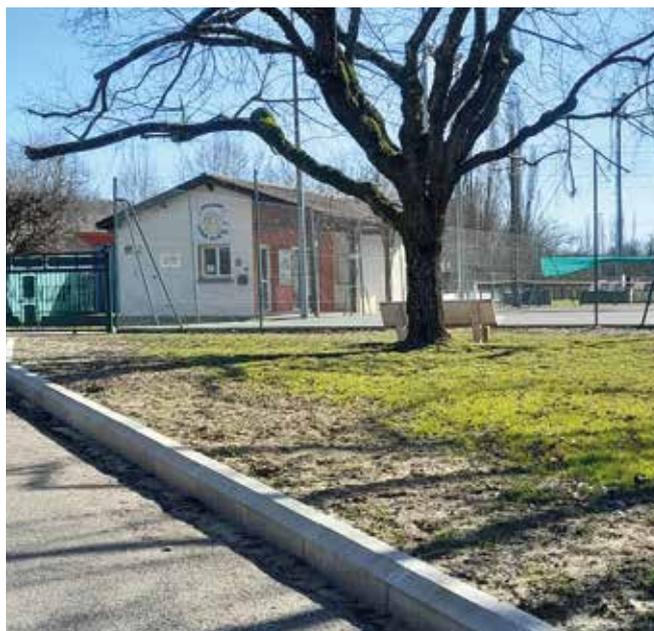
COURTS DE TENNIS

Aménagements et sécurisation des courts de tennis du Saut du Loup

Au cours du dernier trimestre de l'année 2024, des travaux d'aménagement ont été réalisés autour des courts de tennis situés près du lac du Saut du Loup. Ces améliorations visent à renforcer la sécurité et à embellir l'espace pour le confort des usagers.

Les services municipaux ont ainsi installé un portail pour clôturer l'accès au club house, protégeant le complexe des intrusions indésirables. De plus, la zone enherbée a été soigneusement délimitée par des bordures, afin d'empêcher l'accès des véhicules lors des événements organisés par le club.

Ces aménagements contribuent à la valorisation de cet espace, tout en garantissant une meilleure gestion des lieux durant les manifestations.



Panneaux d'entrée de ville en langue occitane



Des panneaux en langue occitane, marquant les entrées et sorties de la ville, ont été installés afin de permettre aux habitants de renouer avec l'identité locale. Cette initiative vise à raviver un lien fort avec une culture qui a profondément façonné l'histoire

et le patrimoine de la région. En ce début de XXI^e siècle, ces panneaux offrent également un point d'ancrage symbolique, renforçant le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Au-delà de cette dimension identitaire, cette démarche contribue activement à la préservation et à la valorisation de la diversité culturelle, en particulier de la langue occitane, qui reste un vecteur essentiel de cette richesse.

L'Occitanie ne se définit pas uniquement par ses frontières géographiques, mais avant tout par son langage : l'occitan. Reconnaître l'existence de cette langue, c'est reconnaître un espace de vie sociale et, par extension, une culture vivante, profondément enracinée dans la durée et dans l'histoire du pays.

Panneau d'information numérique

Pour compléter le lancement de l'application mobile de la Communauté de Communes et la refonte du site internet, la Mairie va bientôt installer un panneau d'information numérique dans le centre de la bastide.

Tenez-vous informé dès à présent via notre site internet : ville-miramontdeguyenne.fr, notre newsletter ou par nos réseaux sociaux (facebook, instagram). Bientôt des infos apparaîtrons aussi sur ce nouveau panneau !



LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE AVANCENT !

Une école toute neuve pour la rentrée 2025 !



Septembre 2024



Décembre 2024



Février 2025

INSCRIPTIONS 2025-2026

ÉCOLE Denise Baratz

Jeudi 15 et vendredi 16 mai : de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h
 Jeudi 22 mai : de 9 h à 11 h, 14 h à 16h et 16 h 30 à 18 h 30
 vendredi 23 mai : de 9 h à 11 h et de 14 h à 16h

INSCRIPTION et ADMISSION SCOLAIRE :

- Copie du livret de famille enfant(s) et parents
- Justificatif de domicile (facture d'eau ou d'électricité)
- Certificat de radiation (si précédemment scolarisé dans un autre établissement)
- Jugement relatif au droit de garde et à l'autorité parentale le cas échéant
- Attestation responsabilité civile couvrant l'enfant
- Copie du carnet de vaccination

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE :

- Copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- RIB si choix de paiement au prélèvement automatique
- Fiche d'inscription (donnée lors du RDV)

Pour toute demande d'inscription veuillez prendre RDV au Service municipal des affaires scolaires au :
 07 84 11 86 44 / scolaire@miramontdeguyenne.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions auront lieu de mi-juin au 18 juillet 2025 : se connecter au site internet du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (transports.nouvelle-aquitaine.fr).
 Passé cette date, des frais d'inscriptions supplémentaires de 24 € seront appliqués.

Pour tous renseignements, contacter le SITE (syndicat intercommunal de transport d'élèves) :
Tél. : 05 53 64 98 66 / siahbd-sits@wanadoo.fr
 Permanences :
 mardi et jeudi de 09 h à 12h et de 14 h à 17 h 30
 et vendredi de 09 h à 12 h.

Etablissements scolaires desservis :

- MIRAMONT DE GUYENNE** Collège Didier Lamoulié
- MARMANDE** Collège Jean Moulin
 Collège Privé Notre Dame de la Salle
 Collège La Cité Scolaire
 Lycée Val de Garonne
 Lycée Privé Notre Dame de la Compassion
- NERAC** Lycée Agricole Armand Fallières
 Lycée Professionnel Jacques de Romas
 Lycée George Sand

MICRO-CRÈCHE

Comment effectuer une demande de place à la Micro-crèche pour votre enfant ?

Pour retirer un dossier d'inscription, 2 possibilités s'offrent à vous :

- En téléchargeant une fiche préinscription sur le site de la Mairie : www.ville-miramontdeguyenne.fr.
- En contactant directement la Maison de la Petite Enfance pour une prise de rdv au : 05/53/64/34/07

Lorsque votre dossier est complet, il vous suffit de le retourner ou le déposer à la Maison de La Petite Enfance – 67 Chemin Yves Dumichel.

Votre dossier sera étudié par les membres de la Commission d'attribution des places qui se réunit tout au long de l'année.

Une réponse à votre demande vous sera faite à l'issue de la commission par courrier.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas contacter le Guichet Unique Petite Enfance :
05 53 64 34 07 - mpe@miramontdeguyenne.fr
du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

Tarifs

Tranche	Quotient Familial mensuel estimé	Tarif annuel élève demi-pensionnaire	Tarif annuel élève interne
1	Inférieur ou égal à 495 €	30 €	24 €
2	Entre 496 et 720 €	57 €	43,50 €
3	Entre 721 et 960 €	90 €	70,50 €
4	Entre 961 et 1375 €	127,50 €	105 €
5	Supérieur à 1375 €	168 €	135 €
Tarif non ayant-droit : cas des élèves hors secteur ou des élèves fréquentant le C.F.A. de MARMANDE		219 €	168 €

Interview



Adeline DOUX

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Adeline, j'ai 29 ans et j'habite Seyches. Je suis auxiliaire de puériculture à la Maison de la Petite Enfance de Miramont de Guyenne depuis 2017.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Après avoir obtenu mon baccalauréat en Sciences et Technologies de la Gestion (STG) au lycée Val de Garonne de Marmande, j'ai enchaîné les emplois saisonniers tout en cherchant la voie professionnelle qui me conviendrait le mieux. Je me suis alors tournée vers les métiers de la petite enfance. J'ai pris un poste de surveillante au collège de Miramont le temps de préparer mes concours et je suis entrée à l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) à Agen. Un an plus tard, j'en suis ressortie diplômée, prête à me lancer. J'ai candidaté à la crèche de Miramont la même année dans le cadre d'un remplacement, et depuis j'y suis restée.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ?

R : Je travaille à la Maison de la Petite Enfance en tant qu'auxiliaire de puériculture, ce qui inclut tout un tas de missions liées aux jeunes enfants. Nous réalisons des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Nous apportons également des conseils aux parents et aux futurs parents. Ce poste a été d'avantage une opportunité pour moi plutôt qu'un choix, d'abord en remplacement puis en tant que titulaire.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : J'aime passer du temps avec mes amis et ma famille. Côté activité, j'aime le basket, que je pratique depuis de nombreuses années. Depuis peu, je suis entrée sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours de Miramont. Cela fait longtemps que j'y pensais, mais j'ai enfin relevé le défi. Et je suis assez fière d'avoir réussi ce challenge.

Q : Selon vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Les atouts de Miramont de Guyenne sont selon moi les nombreuses infrastructures sportives, les commerces de proximité, mais aussi son pôle de santé. Il faut aussi citer la Mairie et les nombreux services qui la composent. Les agents sont compétents et disponibles pour répondre aux demandes des administrés, c'est une chance pour une petite commune.

GOÛTER DES AÎNÉS

Un après-midi sous le signe de la convivialité !



La municipalité de Miramont de Guyenne est heureuse d'inviter tous les aînés de la commune de plus de 65 ans à partager un moment convivial et chaleureux lors de son traditionnel goûter des aînés qui aura lieu **le jeudi 17 avril 2025 à partir de 15h** à la salle Gambetta.

À cette occasion, un spectacle animé par Sandra et Eric ainsi que leur équipe pour vous transporter dans un cabaret enchanté allant des années 60 à 80 d'une durée de 1h45 pour passer un moment festif et joyeux.

À l'issue de cette animation musicale il vous sera proposé un délicieux goûter préparé avec soin pour ravir vos papilles. L'occasion de se retrouver et de partager des souvenirs et d'en créer de nouveaux.

Comment y participer ?

Cet événement est gratuit et ouvert à tous les aînés de + 65 ans habitant la commune de Miramont de Guyenne. Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en complétant le coupon que vous trouverez dans le bulletin municipal en le retournant à la Mairie où une urne sera déposée dans le hall d'entrée avant le 4 avril 2025.

Ne manquez pas ce moment de partage et de bonne humeur ! Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble ce bel après-midi placé sous le signe de la joie et de la convivialité.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Création du Conseil des Sages

Sur propositions de la Commission Municipale Permanente du 21 janvier 2025, le Conseil Municipal devra statuer par délibération sur l'installation d'un Conseil des Sages.

Ce Conseil est une instance consultative et participative de citoyens de plus de 75 ans. Son objectif est d'enrichir la décision politique du Conseil municipal par l'expertise de personnalités ayant été responsables de collectivités territoriales, d'associations locales ou de Services publics de la commune.

Le Conseil Miramontais des Anciens est une instance consultative et participative qui n'a pas de pouvoir de décision. Son objectif est d'enrichir la décision politique du Conseil municipal par l'expertise de ses membres.

Le Conseil Miramontais des Anciens permet de :

- Perpétuer la participation citoyenne de nos anciens responsables
- Transmettre des savoirs et échanger des expériences et des connaissances
- Renforcer le dialogue et la cohésion sociale dans la cité
- Promouvoir la solidarité intergénérationnelle

Le Conseil Miramontais des Anciens est une instance de réflexion et de propositions.

Par ses avis, fruit de ses travaux de recherches, de son expérience et de sa mémoire, elle éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressants la commune et lui apporte un avis constructif.

Elle permet de :

- Solliciter ses membres sur des questions d'intérêt général ;
- Donner son avis sur les dossiers soumis par la Municipalité ;
- Proposer des projets et des actions à mener ;
- Participer aux actions ;
- Donner des conseils sur les questions relevant de la vie locale.

Les anciens Maires et 1^{er} adjoints sont membres de droits, les autres personnes seront cooptées. Le nombre total est fixé à 12 membres.

RÉSIDENCE LES CHARMILLES

Favoriser le dialogue et l'implication des résidents



Lors du partage de la traditionnelle galette dans la salle d'animation de la résidence les Charmilles, organisé le vendredi 10 janvier 2025 dernier par le Centre Communal d'Action Sociale, s'est fait en présence de Monsieur le Maire et de sa 3^{ème} Adjointe, Madame Christelle Saint-Bauzel. Les élus ont profité de cette occasion pour annoncer aux résidents la reprise du Conseil de Vie Sociale (CVS), annonce qui a réjoui l'ensemble des résidents.

En effet, cette instance a été créée en octobre 2018 et avait été mis en parenthèses au moment de la crise sanitaire.

Le Conseil de Vie Sociale joue un rôle essentiel pour assurer un cadre de vie respectueux et adapté aux besoins des résidents. Il est le lieu et l'organe par lequel les usagers d'une structure expriment leurs besoins et leurs attentes. Ce dispositif participatif permet de donner la parole aux personnes âgées, à leurs familles et aux représentants du personnel, afin de renforcer le bien-être et la convivialité au sein de l'établissement.

Qu'est-ce que le Conseil de Vie Sociale ?

Le CVS est une instance représentative obligatoire dans les établissements médico-sociaux. Il est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel, d'un représentant de l'organisme gestionnaire.

Le Conseil se réunit au moins trois fois par an sur convocation où est notifié l'ordre du jour des séances afin d'échanger et proposer des solutions sur des sujets concernant :

- La qualité des services (activités, hébergement).
- Le respect des droits et libertés des résidents.
- L'organisation de la vie quotidienne dans la résidence.
- Les projets d'amélioration et d'animation.
- Un espace d'écoute et de dialogue.

Le Conseil de Vie Sociale est un véritable outil de démocratie participative. Les résidents peuvent partager leurs idées, leurs préoccupations ou leurs suggestions pour améliorer leur quotidien. Ces échanges permettent de

mieux prendre en compte leurs attentes et de favoriser leur bien-être.

Grâce aux propositions issues du CVS, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour dans notre résidence, comme :

- Atelier sensibilisation aux risques routiers.
- Mise en place de séances de Vélocognitif.
- Mise en place de médiation
- Activités intergénérationnelles, en collaboration avec la Maison de la Petite Enfance et de l'école primaire.
- Goûter musical, jeux de société.
- Organisation d'événements festifs, favorisant le lien social.

Pourquoi c'est important ?

Le Conseil de Vie Sociale garantit que chaque résident est entendu et respecté. C'est un moyen concret d'impliquer les aînés dans les décisions qui les concernent directement, tout en renforçant le dialogue entre les différentes parties prenantes.

Ensemble, faisons de notre résidence un lieu où il fait bon vivre, pour tous et avec tous !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LANCE SON APPLICATION MOBILE !

Dès à présent, retrouvez toutes les informations du Pays de Lauzun et de votre commune sur votre téléphone !

Afin d'améliorer sa communication et vous permettre d'accéder facilement à tous les services dont vous avez besoin au quotidien, la Communauté de communes lance son application mobile. Trouver un professionnel de santé, consulter les horaires d'ouvertures de la déchèterie, contacter un service administratif... l'application vous permet dès à présent d'accéder à tous les services du territoire directement depuis votre smartphone.

Les informations de votre commune sont aussi dans l'application !

En plus des informations de la Communauté de communes, l'application, complètement gratuite, vous permet de savoir ce qui se passe dans votre commune et les communes alentours. L'application vous donne aussi la possibilité de répondre à des sondages et de signaler des problèmes, comme un trou sur une route ou un dépôt sauvage de déchets par exemple. L'application vous permet également d'être informé des événements qui ont lieu sur le territoire ainsi que recevoir les informations relatives aux associations, aux écoles, aux commerces et entreprises du Pays de Lauzun.

Chaque mairie diffuse ses informations et ses alertes.

Si la réalisation de cette application a été entièrement portée par la Communauté de communes, chaque commune a la possibilité de diffuser des alertes et des informations. Pour les recevoir, l'utilisateur doit simplement choisir les communes dont il souhaite recevoir les notifications.

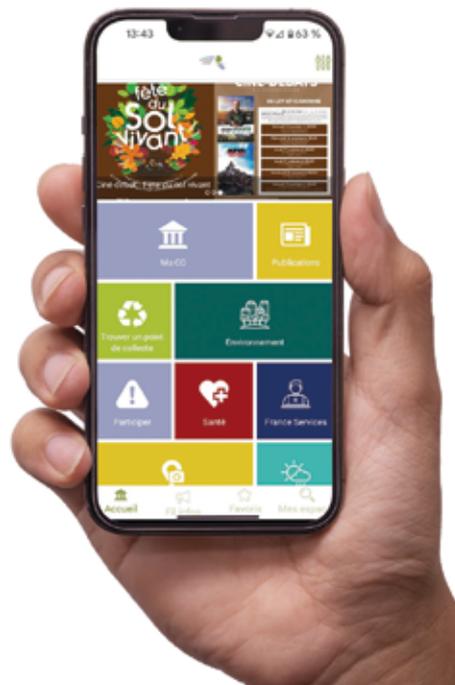
Comment télécharger l'application ?

L'application est accessible gratuitement sur tous les smartphones et tablettes. Rendez-vous sur l'App store (Apple) et sur Play store (Android) pour télécharger l'application « Pays de Lauzun ».

N'oubliez pas d'ajouter les villes ou la Communauté à vos favoris pour les retrouver plus facilement lors de vos prochaines visites et recevoir les alertes.

La Communauté de communes et les mairies **vous informent en temps réels sur votre téléphone**

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux
-  Points de collecte et gestion des déchets
-  Artisans, commerçants, associations, tourisme...



Téléchargez gratuitement l'application «Pays de Lauzun»



N'oubliez pas d'ajouter les villes ou la Communauté à vos favoris pour les retrouver plus facilement lors de vos prochaines visites et recevoir les alertes.

27 Jeudi
MARS

FORUM
emploi Jobs d'été
formation
création d'entreprise

14h - 18h30 - Salle Gambetta
Miramont-de-Guyenne

multi-secteurs venez avec votre CV



+50 entreprises et organismes
CDD - CDI - alternances - intern
formations jeunes et adultes - accompagnement création de projet & entreprise
stages d'immersion - découvertes métiers
Des postes à pourvoir avec ou sans qualification !

PLUS D'INFORMATIONS : www.ccp147.fr
INSCRIPTIONS : 05 53 94 49 21
ccp@miramont-de-guyenne.fr

5^e
édition

FORUM

Le Forum de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise en Pays de Lauzun... La 5e édition arrive !

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes souhaite aider les entreprises du territoire à recruter, et accompagner dans leurs projets les actifs qui souhaitent créer leur entreprise ou se former.

A ce titre, elle organise la 5e édition du "Forum de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise" qui se déroulera le jeudi 27 mars, de 14h à 18h30 à la Salle Gambetta à Miramont de Guyenne.

Cet événement est ouvert à tous et gratuit. Pour les entreprises, structures, centres de formation, associations qui souhaitent s'inscrire pour des recrutements, présenter leurs formations ou leurs accompagnements à la création d'entreprises, retrouver le formulaire papier à télécharger ci-dessous ou le lien pour vous inscrire via le formulaire en ligne.

Inscriptions : Réservez un stand pour votre entreprise lors du Forum 2025. Inscriptions au plus tard le 18 mars.

<https://framaforms.org/formulaire-dinscription-forum-de-lemploi-de-la-formation-et-de-la-creation-dentreprise-1678808029>

0800 112 112

Numéro appel d'urgence

Depuis le 1er octobre 2024, les services d'urgence (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers) utilisent un numéro unique, le 0800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Malaise, incendie, personne blessée, accident de la route, harcèlement... si vous contactez un numéro d'urgence, vous serez désormais rappelé via le 0 800 112 112.

Ce numéro est gratuit, le fait de décrocher ne vous sera pas facturé ni surtaxé. Il n'y a aucun risque à répondre à cet appel, ce n'est pas un spam.

Pour ne pas être surpris s'il s'affiche sur votre écran de téléphone, vous pouvez l'ajouter au répertoire de votre smartphone sous l'appellation « Services d'urgence » ; vous saurez ainsi que vous pouvez répondre en toute confiance.

Les services d'urgence vous rappellent désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !

Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro **dans vos contacts**



À savoir

Le 0 800 112 112 ne prend pas directement d'appel d'urgence, c'est un numéro qui rappelle le demandeur uniquement.

Si vous appelez le 0 800 112 112, un message vocal vous indiquera de rappeler le service d'urgence classique contacté précédemment.

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h sur 24 :

- 17 pour contacter la police ou la gendarmerie,
- 18 pour contacter les sapeurs-pompiers,
- 112 comme numéro d'appel d'urgence européen,
- 197 comme numéro alerte attentat / alerte enlèvement.

L'HÔTEL DE VILLE

Le projet

La maison commune où se réunissait le conseil municipal était installée dans un local actuellement occupé par la partie droite de la boulangerie-pâtisserie de la place de l'Hôtel de ville jouxtant la Maison de la Presse. Il deviendra plus tard la prison. Ce bâtiment était petit et peu fonctionnel. Le 28 décembre 1835 le conseil municipal de Miramont présidé par son Maire, le docteur Pierre Armand, adopta la délibération suivante :

« 1°) Qu'il sera construit en 1840, sur la ville de MIRAMONT une halle, un hôtel pour la mairie et un local pour une école communale.

2°) Que la démolition de la halle actuelle, sur l'emplacement de laquelle ces édifices doivent être élevés, ne pourra se faire que le lendemain de la foire de la mi-carême qui aura lieu cette année là le 26 mai.

3°) Que la halle nouvelle devra être livrée au commerce sinon achevée, du moins recouverte, le 10 décembre de la même année.

Considérant que l'adjudication des travaux à exécuter ne pourra avoir lieu que très peu de temps avant l'époque où l'entrepreneur devra commencer à bâtir et qu'il est indispensable, cependant, pour qu'il puisse achever les travaux dans le court délai fixé, qu'il soit fait à l'avance des approvisionnements considérables de matériaux de carrière ;

Pour ces motifs : Monsieur le Maire est autorisé à faire extraire de la pierre de carrière avec l'architecte de la ville, par les moyens qui leur paraîtront les plus économiques, à concurrence de la somme de mille francs »

La date du lendemain de la mi-carême, soit le 26 mai 1840, ne fut sans doute pas respecté car, le 9 août 1840, le conseil municipal adopta la délibération ci-après :

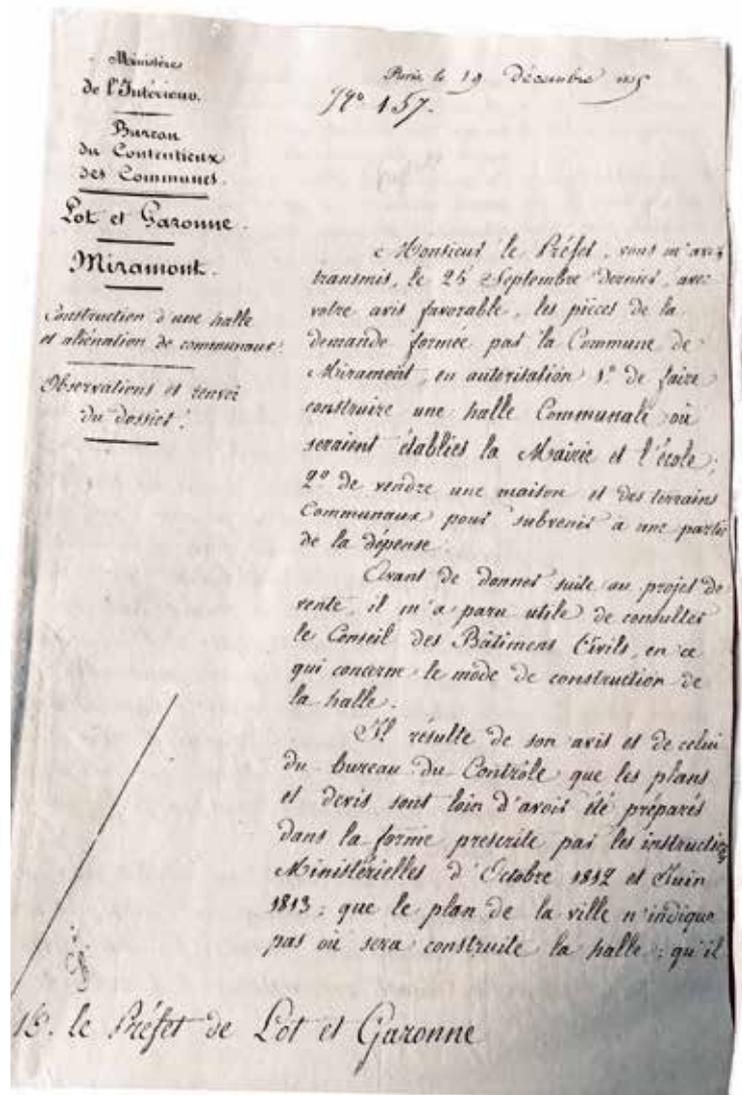
« Considérant qu'il importe de faire jouir

le plus tôt possible la ville de Miramont de l'édifice qu'elle réclame depuis si longtemps et dont elle attend une augmentation considérable de ses revenus ;

Considérant que les ressources dont elle peut disposer lui permettent d'employer, sans s'endetter ni

Les difficultés

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 1841 rapporte un différend sérieux entre la commune et Monsieur Lapeyrière, entrepreneur des travaux de la halle. Celui-ci, en effet, a transmis une pétition aux membres du conseil de Préfecture dans laquelle il reproche



recouvrir à la voie des impositions extraordinaires, la somme de 52 000 francs en 1841 et 1842, époque auxquels seront faits les travaux projetés...

Monsieur le Maire est autorisé à donner le plus promptement possible l'adjudication des travaux projetés... ».

à la commune, par son indécision dans l'ordre de commencer les travaux, de lui avoir fait perdre un mois dans la programmation de ces travaux. Le conseil municipal réfute cette version et rappelle que « les fouilles des fondations auraient été refaites trois fois... que la moitié de celles des murs extérieurs étaient à peine

creusées à une profondeur de 25 à 30 centimètres... ». (Il faut noter qu'en 1983 et en 2007, des travaux effectués à l'Hôtel de ville, ont bien confirmé le manque de fondation). Le compte-rendu de cette séance du 13 novembre 1841 nous apprend que les pierres des balcons, des seuils et des ouvertures, proviennent des carrières d'Eymet et que les consoles des balcons, qui exigeaient des matériaux plus durs, viennent des carrières de Barsac en Gironde.

Une halle - hôtel de ville - école

La délibération du 2 juillet 1843 relève que le montant des travaux dépassera 60 000 francs et que l'école et le logement de l'instituteur figureront dans cette somme pour un tiers. Qu'il reste à réaliser des travaux pour achever la partie consacrée à l'école et que ces travaux sont chiffrés à 2 480 francs. Il est demandé à Monsieur le Préfet « d'accorder à la ville de Miramont, sur les fonds départementaux, la somme dont il pourra disposer pour lui fournir les moyens d'achever ou, tout au moins, de rendre provisoirement logeable le local destiné à son école communale ».

L'Hôtel de ville fut sans doute achevé dans la période 1843-1845 et les délibérations du Conseil municipal n'en parlent plus.

Le 20 juillet 1859 un orage de grêle d'une extrême violence s'abattit sur Miramont causant de gros dégâts. Une verrière centrale qui éclairait le milieu du bâtiment et la halle fut détruite. En 1861, il fut décidé du placement des rampes aux balcons qui en étaient dépourvues. Le 3 novembre 1872 une délibération fut ainsi rédigée :

« Le Président (à l'époque Gustave Dupin) expose que l'Hôtel de ville a

besoin de certaines réparations en dehors des réparations d'entretien, que les croisées et les volets de la grande salle du Conseil, qui à cause de leur exposition au mauvais temps, sont en grande partie ver moulus, doivent être refaits, que le plafond d'une portion de la cage d'escalier est tellement endommagé qu'il doit être aussi refait. Le Conseil, reconnaissant la nécessité des réparations dont parle le Maire, vote trois cents francs pour cet objet et ouvre un crédit égal sur la caisse du receveur municipal ».

L'année suivante, le 16 novembre 1873, nouveau méfait du temps



concernant le fronton du bâtiment et son horloge et nouvelle délibération :

« Le Président (M. Dupin) dit que le fronton de l'Hôtel de ville, dans lequel se trouve établi le cadran de l'horloge, tendant à se jeter dehors, il a dû par mesure de prudence, et après examen d'hommes de l'art, faire relier par un tirant en fer pourvu à chaque extrémité d'une ancre assez développée, le mur de ce fronton avec le mur principal et intérieur de l'édifice, que le sieur Elie Combeau a été chargé de ce travail et qu'il lui est dû, pour fourniture du fer et main d'œuvre, la somme de quatre-vingt-un francs qu'il convient de solder ».

Le 14 octobre 1880 un nouvel orage de grêle redétruisit la verrière centrale sur une surface de 22 m² et de nombreuses vitres sur les façades.

Les transformations

Au fil des années de nombreux aménagements et de nombreuses rénovations furent conduites.

En 1937 fut aménagé le théâtre municipal qui occupa une partie importante à l'étage et au rez-de-chaussée. C'est en cette occasion que fut construit le grand escalier permettant actuellement l'accès à la salle du Conseil municipal. De nombreux services occupèrent longtemps les quatre angles : école (angle sud), commerce, garde champêtre, bibliothèque (angle ouest).

En 1946 il fallut de longues années de procès et de discussions pour déloger un locataire installé dans l'un de ces angles... En 1952, afin d'installer un bureau de l'enregistrement une coûteuse installation fut réalisée dans la partie nord... L'année suivante une nouvelle municipalité redémolit cet aménagement pour permettre la mise en place sous la halle du marché aux volailles.

Les services de l'enregistrement allèrent s'installer dans le bâtiment acheté à Monsieur Daieff (ancienne demeure de Madame de Martignac) qui deviendra la perception.

En 1983-1984 l'Hôtel de ville fut profondément remanié. Le théâtre municipal fut supprimé au bénéfice de nouveaux bureaux installés au 1^{er} étage et une partie de la halle fut utilisée pour l'entrée de la mairie. Les grilles de la halle furent remplacées par des portes vitrées. Un ascenseur fut mis en place. En 2007 de nouveaux aménagements viennent d'être réalisés : pavage du sol de l'édifice et de la place qui était en ciment depuis l'origine, agrandissement de la partie accueil au public.

SANTÉ ET SOCIAL

ADMR

(SSIAD les 3 cantons)
1485 rue des Serres
Saint-Pardoux-Isaac
05 53 93 68 50
asso.stpardouxlevignac@fede47.
admr.org

Audrey MAURIN

Masseur-Kinésithérapeute
Lac du Saut du Loup
1276 avenue Joliot-Curie
05 53 83 01 09

Amélie BAYARD

Ostéopathe
9, rue du Temple
Sur RDV : 06 71 53 84 94

APIHA

Podo-orthésiste
ZA de la Brisse – Bâtiment D
05 53 93 23 21

AB Chaussures

771 Imp. Gaston Imbert
05 53 20 80 96

Ambulances HANTUTE

251 Route de Marmande
05 53 89 14 38
contact@hantute.fr

Ambulances ROUX

Zone Artisanale
de Bouilhaguet
05 53 93 34 29

Cabinet Infirmières

13 bd Georges-Clémenceau
05 53 93 22 03

Cabinet Masseur- Kinésithérapeute

637 Avenue Soussial
05 53 93 24 47

Croix Rouge

Square Victor Hugo
jeudi 9h30-12h30 / 14h30-17h30
05 53 20 06 73

Centre Médico-Social

Permanences à
Saint-Pardoux-Isaac
05 53 64 65 45

Centre Médico Psychologique Infantile

160 avenue Soussial
05 53 77 79 77

Docteur Didier DUBROCA

Médecine générale
19 rue Pascal
05 53 93 20 46

Docteur Voichita STANCIU

Ophthalmologue
6 place de la République
09 67 09 81 47

Noémie BREUIL-GARRIC

Orthoptiste
12 bd Jules Ferry
05 53 94 14 86
orthoptiste.nbreuil@gmail.com

Laboratoire d'analyses médicales LBA

57 avenue d'Aquitaine
05 53 20 67 67

Pharmacie du Marché

31 place Martignac
05 53 93 20 01

Pharmacie de France

Place de l'Hotel de Ville
05 53 93 20 02

Cabinet vétérinaire

Marianne BULVESTRE
394 Av. Marcel Cerdan
Sur RDV : 05 53 89 62 09

ESAT Le Mérignac

261 Rue Gaston Imbert
05 53 93 34 53

GEM - La Ruche d'Entraide

160 avenue de Soussial
07 85 42 77 54

UNA GUYENNE 47

Aide, soins et services
aux domiciles
255 avenue Joliot Curie
05 53 76 06 30
direction-unaguyenne47@orange.fr

Secours Catholique

33 rue Philippeaux
05 53 93 80 10
lundi 9h-13h/jeudi 9h-12h et
14h-16h30/vendredi 9h-12h
equipe.miramont.247@secours-
catholique.org

MAISON DE SANTÉ PLURI- PROFESSIONNELLE

Docteur Alain BIAMOU

Médecine générale
Sur RDV : 05 53 79 36 60

Docteur Michel LAPLANCHE

Médecine générale
Sur RDV : 05 53 93 89 58

Sandrine BOTTEON

Caroline MAYRAND
Podologues
Sur RDV : 05 53 79 98 45

Jérémy LAFON

Diététicien nutritionniste
Sur RDV : 07 83 96 71 21

Luc LAGRANGE

Réflexologie Plantaire
Sur RDV : 06 85 29 65 14

Docteur Jean-Marc HOLLARD

Docteur Xavier COLEMAN
Chirurgiens-Dentistes
05 53 93 21 22

Centre Médico Psychologique

La Candélie
05 53 77 85 10

Amandine BOUCHOT

Psychologue
06 81 87 69 39

Docteur Frédéric PAIN

Chirurgien orthopédiste et
traumatologue des membres
supérieurs
05 53 79 30 03

Kashala Menda LUKUSA

Infirmier
06 29 69 39 05

EMPLOI - INSERTION

Association intermédiaire

5 place Martignac
05 53 93 11 16
aiplm@orange.fr

Mission Locale

Moyenne Garonne - ERIP
Entrée C - Hôtel de Ville
missionlocalemoyennegaronne
@mlmg.fr
www.facebook.com/MissionLoca-
leMG/

TOURISME

Bureau d'Information Touris- tique de l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun

1 rue Pasteur
05 53 93 38 94
tourisme.miramont
@paysdelauzun.com

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Centre de Loisirs

145 Avenue de Grammont
05 53 93 23 08
clsh1@free.fr

Collège Didier Lamoulié

566 Avenue Soussial
05 53 93 21 42
ce.0470024w@ac-bordeaux.fr

Maison de la Petite Enfance

micro-crèche, LAEP, RPE
67 chemin Yves Dumichel
05 53 64 34 07
mpe@miramontdeguyenne.fr

Ecole Denise Baratz

Rue du 8 mai 1945
05 53 93 22 27
ce.0470520k@ac-bordeaux.fr

R.A.S.E.D

Rue du 8 mai 1945
05 25 17 00 26

Les Clés

20 Boulevard Jules Ferry
05 53 20 19 20
a.lescles@wanadoo.fr

Maison de la Vie Citoyenne Intercommunale

18 Boulevard Jules Ferry
05 53 93 24 95
mvci.amicale@free.fr

Maison Familiale Rurale

10 Boulevard Clémenceau
05 53 93 21 49
mfr.miramont@mfr.asso.fr

SITE (syndicat intercommunal des transports d'élèves)

mardi/jeudi : 9h/12h-
13h45/17h30 vendredi :
9h/12h
05 53 64 98 66

Centre Médico

Psychologique

Infanto Juvénile

160 avenue Soussial
(accès par la rue Pascal)
05 53 93 26 94

DÉCHETTERIE

Z.I Favard
85, impasse Elie-Teyssier
05 53 64 12 26
iris@ccpl47.fr

Horaires d'hiver (du 16 sep- tembre au 14 juin) : Lundi

13h30 à 17h30 / Mardi – Jeudi
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
/ Mercredi – Vendredi 8h30 à
12h00 / Samedi 8h30 à 12h30
et 13h30 à 16h30

Horaires d'été (du 15 juin au 15 septembre) : Du Mardi au

Samedi de 7h15 à 13h30

SÉCURITÉ

Sapeurs-Pompiers

Centre d'Incendie et de
Secours
78 impasse Elie Teyssier
miramontcdc@sdis47.fr

Gendarmerie

05 53 83 39 10
05 53 83 39 12
cob.miramont-de-guyenne@
gendarmerie.interieur.gouv.fr

FRANCE SERVICES

28 boulevard Jules Ferry
05 53 79 67 97

Ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : 9h-13h
Mercredi et vendredi : 9h-12h
Après-midis sur RDV

Hôpital de Marmande

05 53 20 30 40

Prévention
radicalisation

0 800 005 696

Hébergement 115

Urgence sourds/malentendants 114

Enfance maltraitée 119

Violences conjugales 3919

Centre antipoisons 05 56 96 40 80

Centre Médico social 05 53 64 65 45

